



Syndicat
Olivier de Serres

COMITE SYNDICAL du 18 Décembre 2024

PROCES-VERBAL de SEANCE

Le Comité Syndical du Syndicat Olivier de Serres s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024, à 18 heures, à la Maison de l'Eau – 705, route de la Gare - 07580 Saint Jean le Centenier, sous la présidence de son Président en exercice, Monsieur Joseph FALLOT.

Date de convocation : 4 Décembre 2024.

Présents : Mesdames Sylvie EBERLAND (Lanas), Brigitte MICHEL (Lanas), Agnès DUDAL (Mirabel), Vanessa VIVERT (Saint Gineys en Coiron), Michelle GILLY (Saint Laurent sous Coiron), Marie FARGIER (Villeneuve de Berg).

Messieurs Cédric MALLET (Berzème), Jean-Pierre LADREYT (C.A.P.C.A.), Michaël CROS (Darbres), Cyril CHARRE (Lavilledieu), Gilbert MARCON (Mirabel), Jean-Yvon MAUDUIT (Rochecholombe), Joseph FALLOT (Saint Germain), Xavier TARDIEU (Saint Germain), Jean-François CROZIER (Saint Gineys en Coiron), Didier BOYER (Saint Jean le Centenier), Emmanuel RAOUX (Saint Laurent sous Coiron), Jean-Claude BACCONNIER (Saint Maurice d'Ardèche), Jean-Jacques GIRARD (Saint Maurice d'Ardèche), Marc ARNAUD (Saint Pons), Stéphane CHAUSSE (Villeneuve de Berg), Antoine ALBERTI (Vogüé), Gaël EPISSÉ (Vogüé).

Excusés : Mesdames Mireille GUIVARC'H (Rochecholombe) procuration à Jean-Yvon MAUDUIT, Nadège RIEUSSET (Lussas).

Messieurs, Antoine LAINE (Lussas), Charles RICHARD (Saint Germain).

Absents : Madame Chantal GORIAINOFF (Saint Pons).

Messieurs Yannick GUENARD (Berzème), Christophe COING (C.A.P.C.A.), Jean-Pierre GLADIEUX (Darbres), Michel PASTRE (Lavilledieu), Driss NAJI (Saint Jean le Centenier), Didier LOYRION (Saint Andéol de Berg), Stéphane PEREYRON (Saint Andéol de Berg), Serge VALLOS (Saint Maurice d'Ibie), Mathieu ANDRE (Saint Maurice d'Ibie).

Procurations de vote : 1

- Mireille GUIVARC'H à Jean-Yvon MAUDUIT

Membres en exercice : 36

Présents : 23 à l'ouverture et pour la durée de la séance

Quorum : 19. Le quorum est respecté, pour l'ouverture de la séance et pour chaque vote.

Rappel de l'ordre du jour

Maison de l'Eau – 705, route de de la Gare – 07280 Saint Jean le Centenier
Tél : 04.75.94.82.94 - Mail : direction@syndicat-ods.fr - Siret : 200 091 619 000 37

1. Appel des délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2024
4. Demande de délibération non prévue à l'ordre du jour : ouverture de crédit sur Budget M57
5. Demande de délibération non prévue à l'ordre du jour : dépenses d'investissement avant le vote du budget M49 2025
6. Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau
7. Programme des travaux 2025 et demandes de subventions
8. Création d'un comité de pilotage diagnostic territorial sur l'accès à l'eau
9. Information et question diverses.

Monsieur le Président Joseph FALLOT remercie les élus pour leur présence.

1. Appel des élus

Monsieur le Président Joseph FALLOT procède à l'appel des délégués. Au moment de l'appel des délégués, il y a vingt-trois présents.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Antoine ALBERTI se propose.

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, Monsieur Antoine ALBERTI est désigné secrétaire de séance par les membres du Comité Syndical.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2024

Monsieur le Président Joseph FALLOT soumet à l'approbation des délégués le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 Novembre 2024 avec les modifications apportées.

Pour chaque vote « à l'unanimité, soit 19 voix pour » a été remplacé par « à l'unanimité, soit 24 voix pour » (les 5 procurations ont été rajoutées).

Aucune remarque n'est formulée, aucune précision n'est demandée.

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 Novembre 2024 est adopté.

4. Demande de délibération non prévue à l'ordre du jour : ouverture de crédit sur le Budget M57

4. Demande de délibération non prévue à l'ordre du jour : ouverture de crédit sur le Budget M57

Le Comité Syndical a été amené à voter des crédits supplémentaires en dépense de fonctionnement au chapitre 042 pour un montant de 1 126 € (suite aux écritures d'amortissements).

Selon le principe d'équilibre des opérations budgétaires, en ouvrant des crédits en dépense de fonctionnement au chapitre 042, nous devons ouvrir des crédits en recette d'investissement au chapitre 040 et équilibrer chaque section.

Il a été proposé :

EN FONCTIONNEMENT		
Au chapitre 042	Compte 6811 Dotation aux amortissements	+ 1 126.00 €
Au chapitre 022	Dépenses imprévues	- 1 126.00 €
EN INVESTISSEMENT		
Au chapitre 040	Compte 281848 Autres matériels de bureau	+ 1 126.00 €
Au chapitre 021	Compte 21838	- 1 126.00 €

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, les modifications sur le Budget M57 ont été acceptées.

5. Demande de délibération non prévue à l'ordre du jour : dépenses d'investissement avant le vote du Budget M49 2025

Afin de faire face aux éventuelles dépenses d'investissement entre le 1er janvier 2025 et le vote du budget primitif de l'année 2025, en vertu de l'article L 1612-1, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses du Budget M49 (Alimentation en eau potable) selon la proposition suivante :

Chapitre	Article	Voté sur Budget Primitif 2024	Proposé (selon maximum 25% sur le B.P. 2024)
23	Article 2315 – Installation, matériel et outillage	1 949 938.14€	487 000.00 €

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, le Comité Syndical valide cette demande.

6. Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Concernant la performance des réseaux d'assainissement, il convient en amont aux Mairies de bien faire les déclarations sur SISPEA. Nicolas CHARRIER pourra venir en aide à ceux qui le souhaitent.

La réglementation prévoit que nous avons la possibilité de refacturer le montant de la contre-valeur pour la redevance « performance des réseaux d'eau potable ».

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, le Comité Syndical fixe à 0.01 € HT/m3 la contre-valeur devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément de prix au mètre cube vendu, applicable au 1^{er} Janvier 2025.

7. Programme des travaux 2025 et demandes de subventions

3 opérations pour l'année 2025 ont été présentées précisant le coût estimatif des travaux et les subventions demandées.

OPERATIONS	MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	SUBVENTION DETR	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU
5 ^{ème} Tranche pour l'interconnexion ODS/Le FAY/DRAGA Création d'une nouvelle cuve au Réservoir de La Borie, Commune de St Jean le Centenier	582 578.28 € HT	35% : 203 902.40 €	45% : 262 160.23 €
Renouvellement du réseau sur les communes de Mirabel, Darbres et St Gineys en coiron (non-conformité CVM)	950 000 € HT	35% : 332 500 €	45% : 427 500 €
Travaux de mise en conformité du captage des Angladures à Darbres	380 000 € HT	35% : 133 000 €	45% : 171 000 €

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, le Comité Syndical valide la programmation de ces trois opérations, autorise le Président à passer les marchés publics qui se révéleront nécessaires pour ces opérations et autorise le Président à solliciter l'aide des financeurs.

8. Création d'un comité de pilotage diagnostic territorial sur l'accès à l'eau

Ce Comité aurait pour objectif de définir et de qualifier la précarité en eau sur son territoire. La démarche consisterait à rencontrer les habitants qui ont des difficultés d'accès à l'eau, d'étudier la possibilité de faire des travaux de raccordement. Il pourrait aussi évaluer la pertinence de mettre en place des points d'eau.

A l'unanimité, soit 24 voix Pour, le Comité Syndical valide la création d'un comité de pilotage diagnostic territorial sur l'accès à l'eau.

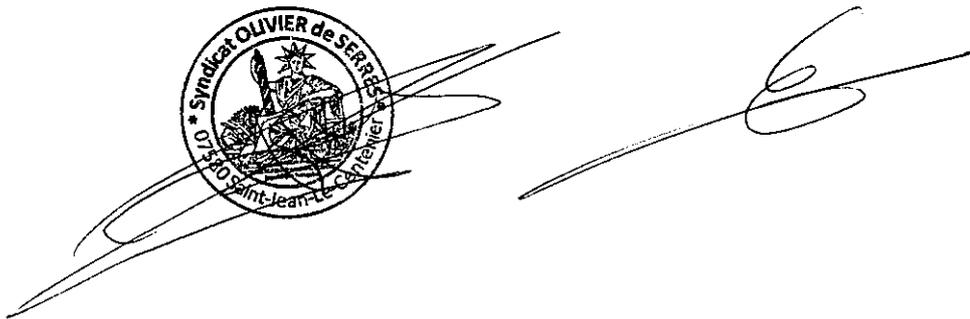
9. Informations et questions diverses

**_*_

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h20.

**Le Président,
Joseph FALLOT.**

**Le Secrétaire de Séance,
Antoine ALBERTI.**



The image shows the official seal of the Syndicat OLIVIER de SÈRES, which is circular and contains a central emblem. The text around the seal reads 'Syndicat OLIVIER de SÈRES' at the top and '17100 Saint-Jean-Le-Corbièr' at the bottom. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.